



SYNTHÈSE RÉGIONALE DES EVALUATIONS LOCALES DES CONTRATS DE VILLE 2016-2022

ATELIER FINAL

22 JUIN 2023



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

AU PROGRAMME

- **OBJECTIFS** : PARTAGER LES ÉLÉMENTS CLÉS DE RÉSULTATS ET LES PRÉCONISATIONS QUI ÉMERGENT DES TRAVAUX
- I. INTRODUCTION
 - II. AXES TRANSVERSAUX : ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES + PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
 - III. CONSEILS CITOYENS
 - IV. MOBILISATION DU DROIT COMMUN
 - V. PILIER EMPLOI
 - VI. ÉCHANGES COMPLÉMENTAIRES

I. INTRODUCTION



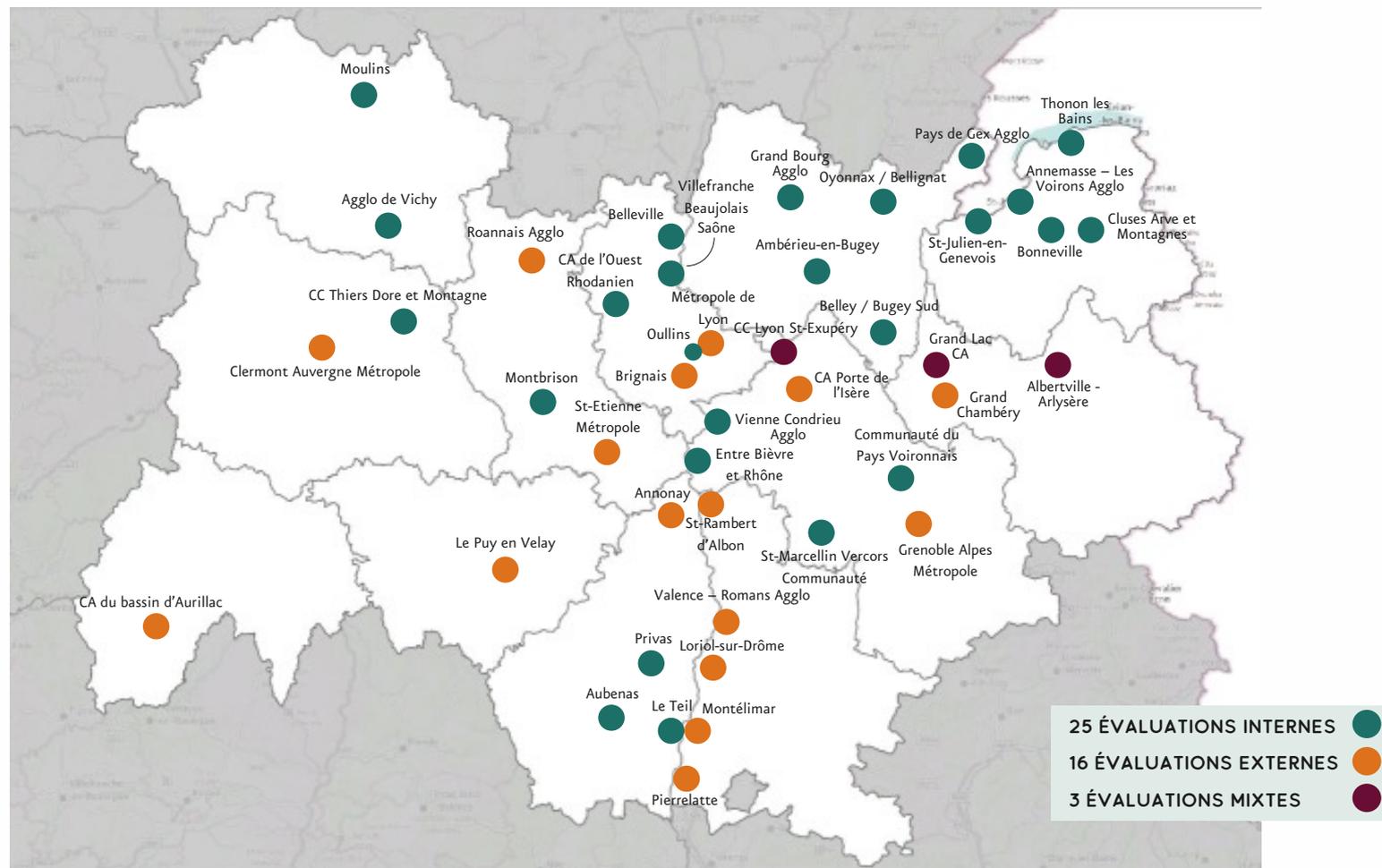
FINALITÉS ET MODALITÉS D'ANALYSE

- Commande de la **DREETS** Auvergne-Rhône-Alpes au service des services et des acteurs départementaux et locaux
- = **analyse régionale** des rapports d'évaluation locaux
- **5 thématiques** sélectionnées :
 - 2 axes transversaux : l'égalité femmes-hommes et la prévention et la lutte contre les discriminations
 - Un des trois piliers du contrat de ville : l'emploi
 - La gouvernance : plus spécifiquement la place des conseils citoyens
 - La mobilisation du droit commun
- **44 rapports d'évaluation** collectés et analysés
- Retours de **37 chef-fes de projet** politique de la ville
- Enquête auprès des **12 DDETS**



44 RAPPORTS D'ÉVALUATION ANALYSÉS

RÉPARTITION DES ÉVALUATIONS SUR LE TERRITOIRE AURA PAR MODALITÉ DE RÉALISATION : INTERNE/ EXTERNE/ MIXTE (N=44)



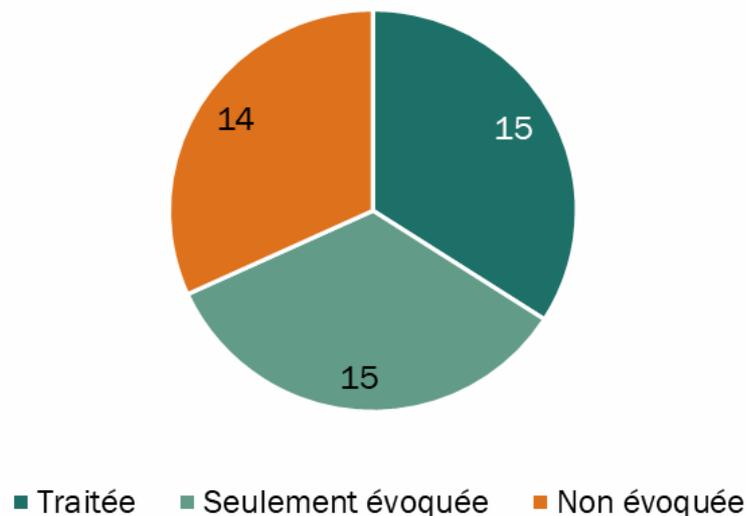
II. ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES



L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

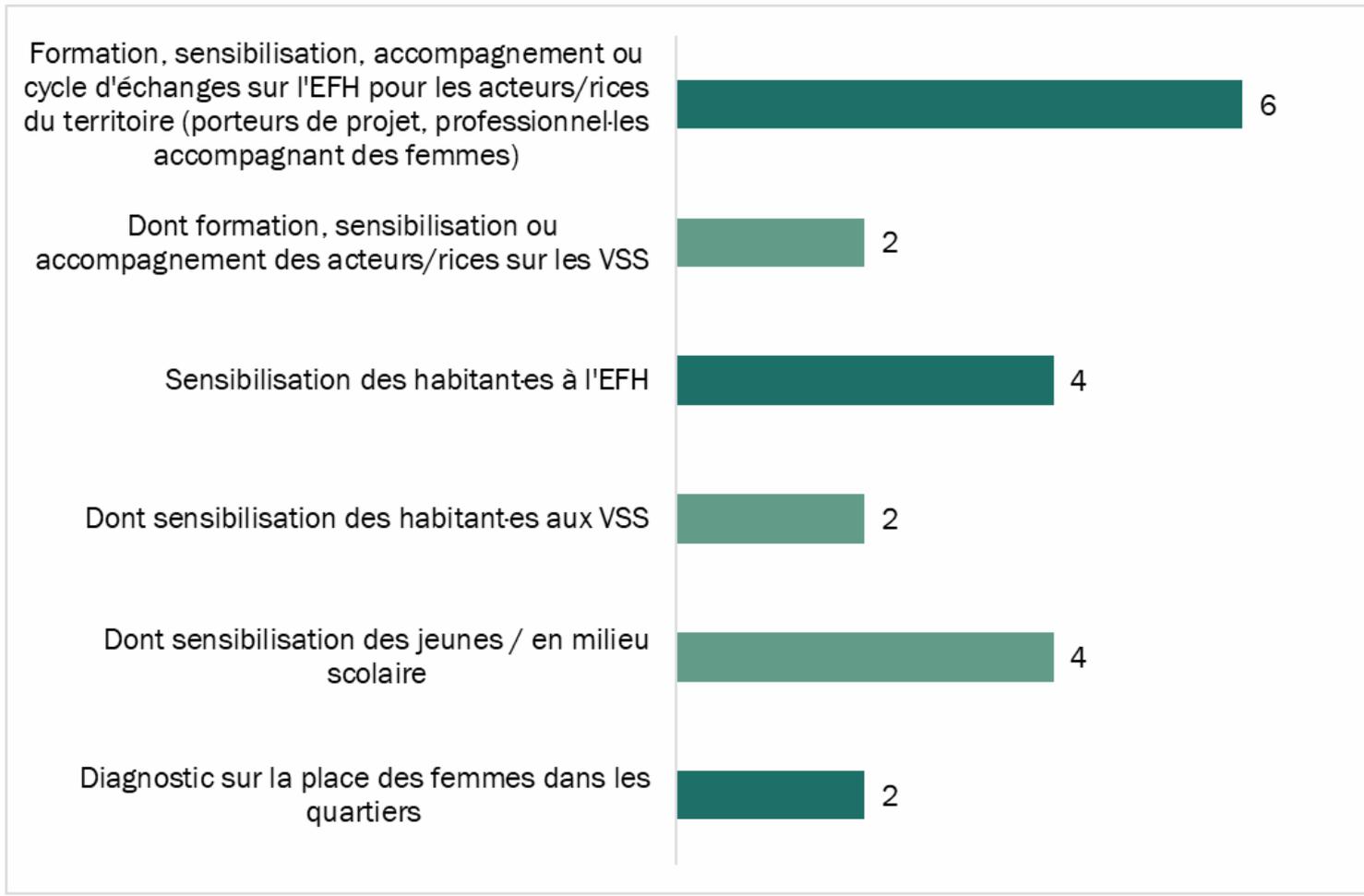
- 30 rapports sur 44 traitent ou évoquent l'égalité FH.
- Sur les 15 rapports qui traitent de l'égalité femmes-hommes, seuls 5 proposent une analyse approfondie, parfois en réponse à un questionnaire spécifique.
 - Exemple : « Quelle valeur ajoutée du Contrat de Ville pour travailler au repérage et à l'employabilité des femmes et des jeunes et leur permettre d'accéder à un emploi pérenne ? » → l'analyse démontre que les femmes constituent seulement 10 et 30% des bénéficiaires des actions.

QUELLE EST LA PLACE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES ÉVALUATIONS DES CONTRATS DE VILLE ? (N=44)



LES ACTIONS D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ÉVOQUÉES DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

QUEL EST LE **TYPE D'ACTIONS** SPÉCIFIQUES MISES EN ŒUVRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET ÉVOQUÉES DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION? (N=12)



LE BUDGET INTÉGRANT L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES (BIE) DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

- Dynamique BIE : lancée en AURA en 2019.
- Évoquée dans 8 rapports d'évaluation sur 44.
- 3 rapports font mention de la sensibilisation des porteurs de projet et des instructeurs/rices au BIE :
 - « L'ensemble des porteurs de projet ont été sensibilisés et accompagnés pour mieux appréhender le sujet » [Extrait d'un rapport d'évaluation CV]
- 5 rapports font état de la mise en œuvre effective du BIE :
 - « L'application progressive du BIE a été possible notamment grâce à un engagement local, soutenu techniquement, avec une diffusion large des messages et formations proposés par l'État : grille de questionnements sur l'égalité femmes-hommes, formations des porteurs de projet. » [Extrait d'un rapport d'évaluation CV]
 - « [Le BIE est mis] en place depuis la programmation 2022 : besoin d'acculturation. Bien repéré via la plaquette de l'AAP. Le BIE s'accompagne aussi par la mise en place ou le développement des statistiques genrées et des données que cette nouvelle porte d'entrée et d'analyse apporte aux porteurs de projets et aux financeurs. » [Che·fe de projet PV]
- Mais aucun ne précise les conséquences sur la programmation :
 - « La cotation est pratiquée, sans en tirer des conséquences budgétaires. » [DDETS]

LES RÉSULTATS RELATIFS À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES MIS EN AVANT DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

- Conclusion la plus fréquente : faible investissement général de l'axe égalité
- Un caractère transversal qui dessert son objet :
 - « Ce thème étant devenu transversal comme la jeunesse, la lutte contre les discriminations ; il n'est plus travaillé. Cela se résume bien trop souvent à "Public mixte". » [DDETS]
- Autres facteurs explicatifs :
 - Une thématique peu portée par les collectivités en dehors du CDV
 - Une animation peu dynamique aux niveaux régional et départemental
 - Pas de plan d'actions spécifique
 - Des acteurs locaux non outillés : un manque de formation/sensibilisation pour accompagner les porteurs de projet à la prise en compte de l'enjeu ; un besoin d'un appui à la mise en application opérationnelle (RNCRPV, 2022)
 - Un fort turnover des professionnel·les qui rend difficile l'ancrage des pratiques dans la durée ; un manque de moyens humains (RNCRPV, 2022)
 - Des porteurs qui ne vont pas chercher au-delà de leurs publics cœur de cible : beaucoup d'actions dont les femmes bénéficient peu
 - La persistance d'actions fortement genrées

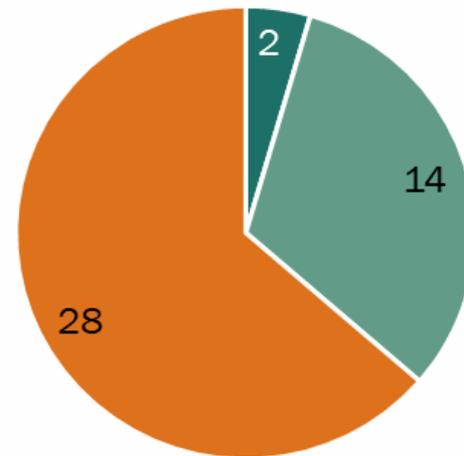
II (SUITE). PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (LCD) DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

- 16 rapports sur 44 traitent ou évoquent la LCD.
- Seuls 2 rapports proposent une analyse approfondie en réponse à un questionnement spécifique
 - Exemple : Un rapport d'évaluation consacre une section spécifique à l'évaluation du pilier 4 « Laïcité, valeurs de la République et lutte contre les discriminations »

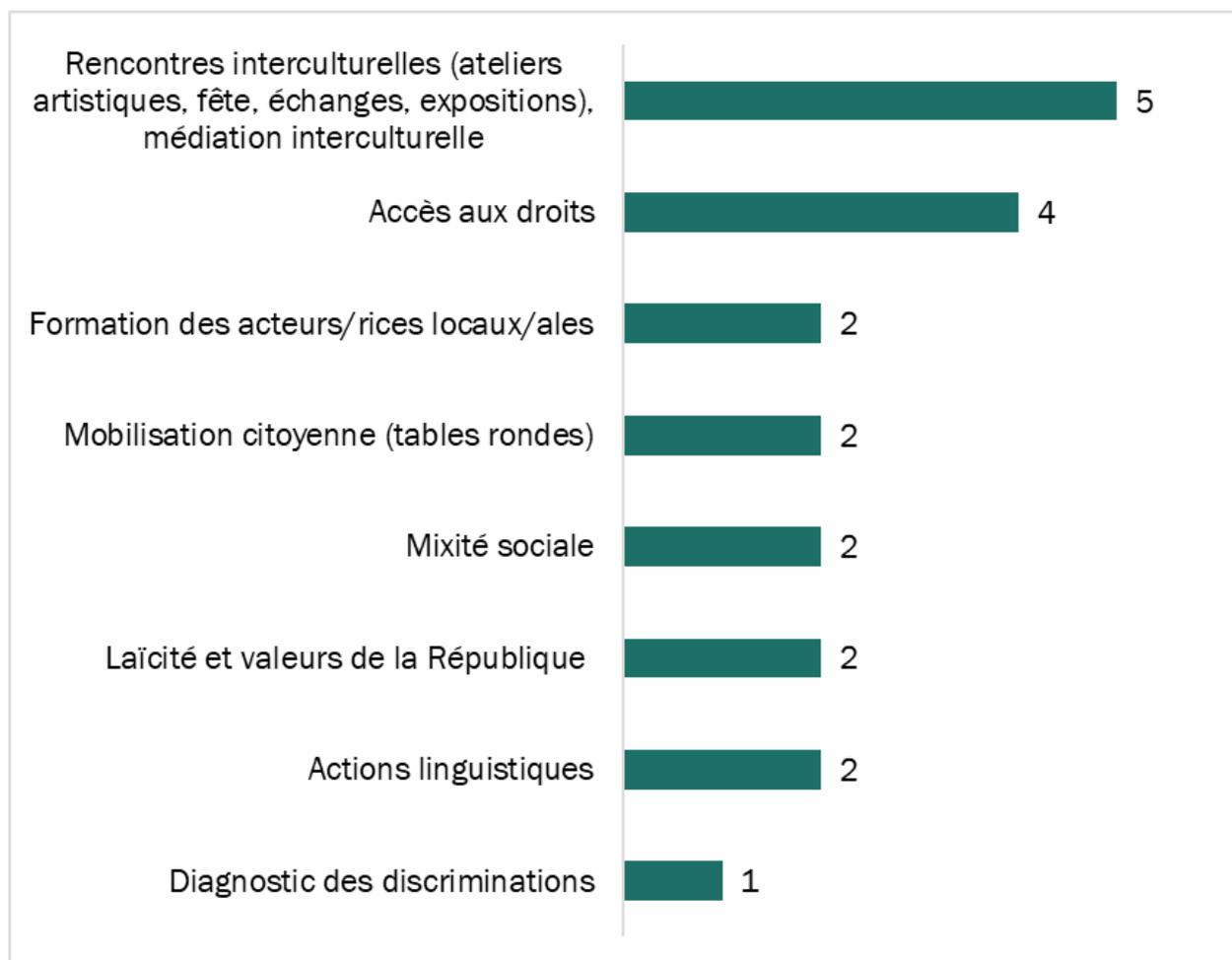
QUELLE EST LA PLACE DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES ÉVALUATIONS DES CONTRATS DE VILLE ? (N=44)



■ Traitée ■ Seulement évoquée ■ Non évoquée

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (LCD) DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

QUEL EST LE **TYPE D' ACTIONS** IDENTIFIÉES COMME POUVANT RELEVER DE LA LCD ÉVOQUÉES DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION? (N=16)



LES RÉSULTATS RELATIFS À LA LCD MIS EN AVANT DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

- Conclusion la plus fréquente : un **échec**, une appréhension au sens très voire **trop large** de la thématique, qui peut même être perçue comme **un non-sujet**
- **Essoufflement de la dynamique** après une étape de diagnostic non suivi d'effets :
 - « La poursuite de la dynamique amorcée lors du diagnostic pour développer l'égalité réelle de traitement ... ne s'est pas réalisée... Les actions de sensibilisation-formation sur la thématique n'ayant pas été réalisées, il n'y a pas eu de culture commune et cette dimension ne s'est jamais concrétisée dans les programmations annuelles » [Chef·fe de projet PV]
- Repositionnement de la LCD au sein du **sujet plus large du « vivre-ensemble »**, occultant les spécificités, notamment juridiques, de l'approche :
 - « [Il y a un] intérêt de ne pas créer d'actions spécifiques mais travailler le vivre ensemble, des projets qui soutiennent des valeurs de respect, les droits de l'homme et droits de la femme, la tolérance... » [Chef·fe de projet PV]
- Au moins deux acteurs jugent que le sujet n'est **pas pertinent** pour la politique de la ville :
 - « [Il faut] Sortir cette thématique des contrats de ville car elle n'est en rien liée à la politique de la ville. Les discriminations sont en dehors des quartiers, et touchent des publics très différents puisque concernant : l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine, l'apparence, etc... donc pas "uniquement" les habitants des QPV » [Chef·e de projet PV]

II (SUITE). AXES TRANSVERSAUX : DES PRÉCONISATIONS COMMUNES



LES PRÉCONISATIONS MISES EN AVANT DANS LES RAPPORTS ET ISSUES DES ATELIERS

1. Présenter l'égalité femmes-hommes/ la LCD comme un enjeu prioritaire et un axe ou un pilier à part entière
2. ... qui font l'objet de stratégies spécifiques déclinées en plans d'actions ciblées et dotées d'un pilotage territorial adapté et conçues sur la base de diagnostics territoriaux étayés
 - Renforcement des compétences d'observation et de la collecte de données nationales et locales, notamment genrées, afin d'appuyer l'effort de diagnostic local
 - Formulation d'objectifs territoriaux précis et mesurables associés à un petit nombre d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de suivi et d'évaluation
 - Priorisation thématique par exemple sur l'emploi
3. Poursuivre et renouveler la formation et la sensibilisation des acteurs institutionnels et des porteurs de projet jusqu'à leur accompagnement
 - au service d'une modification immédiate et concrète de leur projet dans l'esprit d'une formation-action et/ou d'une AMO sur une temporalité longue (au-delà de la demi-journée de sensibilisation)
 - Identifier et former des acteurs/rices de proximité, expert·es de la question, Partager des actions et des travaux de réflexion sur les leviers de mobilisation des hommes sur les enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes

LES PRÉCONISATIONS MISES EN AVANT DANS LES RAPPORTS ET ISSUES DES ATELIERS

4. Dissiper les confusions autour de la notion de **mixité**
5. **Outils** de façon adaptée les DDETS, les collectivités et les porteurs de projets
 - Outils existants sous-utilisés : la plateforme EgalITER : la grille BIE (Annexe 4 à la note technique du 7/08/2019) ou la grille AFNOR SPEC 2207
 - L'outillage **BIE** : à mettre en pratique sur des projets concrets
 - Un pas de plus pourrait être fait en faveur de **l'éga-conditionnalité** ?
6. Penser ensemble les inégalités d'un point de vue **systémique et intersectionnel** pour éviter les injonctions contradictoires voire concurrentielles (voir les approches de Villeurbanne et de Lyon) – traiter le **non-recours** par la LCD
7. Favoriser le recueil et la valorisation de la **parole des habitant·es** sur ce sujet

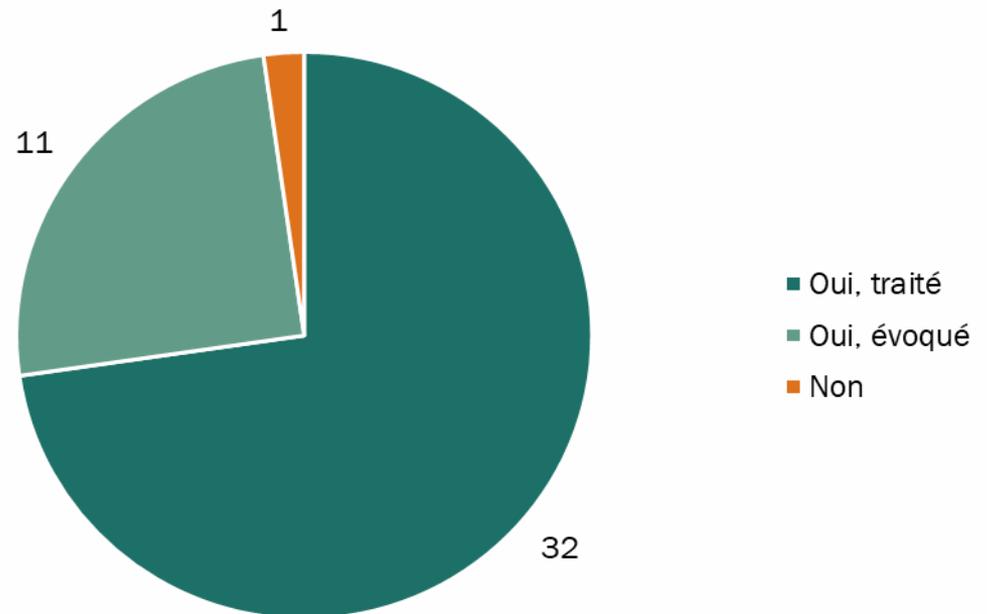
III. GOUVERNANCE : LES CONSEILS CITOYENS



LES CONSEILS CITOYENS DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

- Conformément aux instructions de la circulaire, la **quasi-totalité** des rapports analysés ont un focus sur les conseils citoyen, seul 1 ne les mentionne pas
- **32** proposent une analyse approfondie

QUELLE EST LA PLACE DES CONSEILS CITOYENS DANS LES ÉVALUATIONS DES CONTRATS DE VILLE ? (N=44)



LES CONSEILS CITOYENS : MODALITÉS DE CONSTITUTION

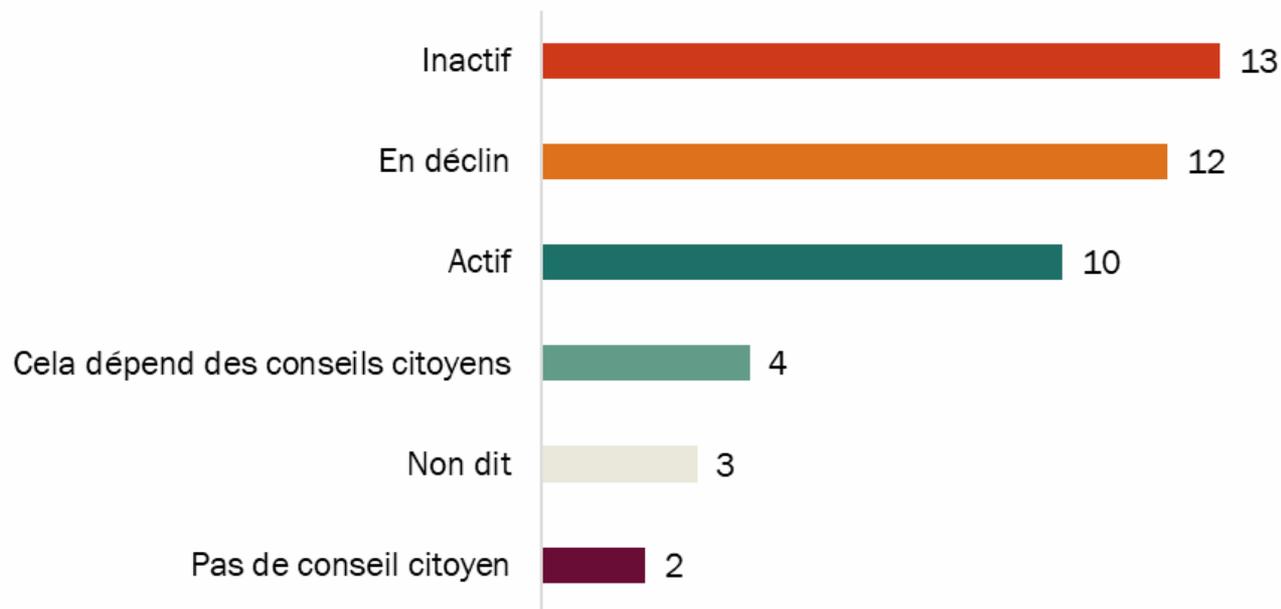
- Pour plusieurs territoires, le tirage au sort ne permet pas de mobiliser efficacement des membres pour les conseils citoyens. Les membres tiré·es au sort n'ont pas choisi ce rôle, leur participation est donc souvent limitée, voire inexistante.
- Fabien Bressan/ Labo Cités : ce n'est pas tant un enjeu d'outils – tirage au sort vs mobilisation sur le terrain – que de méthodes et de moyens mobilisés :
 - Expliquer aux membres des conseils citoyens quel est leur rôle et celui du conseil citoyen dès leur tirage au sort pour les mobiliser.
 - Appui sur des structures locales pour solliciter les membres des conseils citoyens : centre sociaux, associations relais, médiateurs/trices, etc.
 - En dehors de l'objectif de parité, les membres des conseils citoyens ne sont pas tenus d'être représentatifs des habitant·es de leurs quartiers → plutôt chercher à représenter le quartier dans sa diversité.
 - Différentes listes mobilisables : par exemple, un tirage au sort sur la liste des abonné·es à l'eau
 - Tirer des familles au sort plutôt que des personnes, ainsi, différent·es membres peuvent participer aux réunions, notamment des jeunes

LES CONSEILS CITOYENS : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- 23 rapports, soit environ la moitié des évaluations considérées, indiquent que le conseil citoyen bénéficie ou a bénéficié d'un **accompagnement**, le plus souvent assuré par un **centre social**.
- L'accompagnement des conseils citoyens vise-t-il à les emmener vers une autonomie parfaite qui les dispenserait d'accompagnement ou s'agit-il d'une **ingénierie durablement nécessaire** ?
 - Fabien Bressan/ Labo Cités : un accompagnement **essentiel au démarrage**
 - « L'accompagnement des conseils citoyens apparaît nécessaire à un moment ou un autre, à condition qu'il soit bien une **émanation des attentes des membres du conseil** et pas une prestation descendante. »
- Au moins 3 **espaces d'échanges inter-conseils citoyens** au niveau départemental dans l'Ain, l'Ardèche et le Rhône

PÉRENNITÉ DES CONSEILS CITOYENS : ACTIVITÉ EN FIN DE CONTRAT DE VILLE

COMMENT LES RAPPORTS D'ÉVALUATION DÉCRIVENT-ILS L'ÉTAT/ L'ACTIVITÉ DES CONSEILS CITOYENS EN FIN DE CONTRAT DE VILLE ? (N=44)



- « Faut-il parler de démobilisation des inactifs ou de la [mobilisation de ceux/celles qui sont restés](#) ? Dans un contexte compliqué ces dernières années : COVID, élections municipales, une incertitude très forte sur le contrat de ville avec des prolongements successifs... Les conseils citoyens existent depuis 2015, certaines personnes se sont mobilisées entre 4 et 5 ans, une durée remarquable lorsqu'il s'agit de mobilisation individuelle. » [Fabien Bressan/ Labo Cités]

LES RÉUSSITES RELATIVES AUX CONSEILS CITOYENS MISES EN AVANT DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

- Implication dans les instances de la politique de la ville et auprès des partenaires (rapporté dans 16 évaluations)
- Leur contribution à l'animation, à la vie sociale, du quartier (12)
- Leur capacité à relayer la parole des habitant·es (11) et à faire du lien entre les habitant·es et les institutions (6)
- Des parcours individuels intéressants de membres de conseils citoyens Ces réussites sont associées aux facteurs de succès suivants :
 - La formation des membres des conseils citoyens
 - Une animation et un accompagnement de qualité
 - La mise à disposition des moyens matériels nécessaires
 - Des horaires de réunion adaptés
 - L'existence d'un référent institutionnel
 - Des objets de travail d'intérêt
 - Des échanges directs avec les porteurs de projet

LES DIFFICULTÉS RELATIVES AUX CONSEILS CITOYENS MISES EN AVANT DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

- **Maintien de la mobilisation** des membres du conseil citoyen (24 évaluations)
- ... particulièrement impactée par **le Covid**, marquant un coup d'arrêt à la dynamique lancée (14 évaluations)
- Une **définition initiale des conseils citoyens pas assez claire** (19)
- ... qui explique au moins en partie le sentiment pour certains conseils citoyens de ne produire aucun effet, de ne pas être pris en compte, et leur **déception** de la place qu'ils occupent (11)
- ... et nourrir un sentiment **d'illégitimité** (11), accentué par les difficultés récurrentes à recruter et diversifier les membres du conseil
- Le manque de **visibilité** des conseils citoyens dans leurs quartiers (11)
 - « De plus, ils peuvent avoir du mal à faire le lien avec les habitants, à se faire connaître, ils revendiquent alors davantage de convictions personnelles plutôt que la parole des habitants » (Thiers Dore et Montagne / 63)
- Un **manque de soutien** en termes matériels et d'ingénierie Des **conflits** interne au conseil citoyen et/ou avec les autres institutions non régulés (7)

LES PRÉCONISATIONS MISES EN AVANT DANS LES RAPPORTS ET ISSUES DES ATELIERS

1. Penser la nouvelle génération des conseils citoyens, qui restent prévus par la loi, parmi d'autres espaces de participation
2. Associer dès maintenant le conseils citoyens – existants et/ou dans une version ouverte préfigurant les futurs conseils citoyens – à l'écriture du prochain contrat de ville
3. Partir sur de bonnes bases : expliciter de façon partagée les attendus vis-à-vis du conseil citoyen à la fois du point de vue de la collectivité et des citoyen·nes impliqué·es.
4. Penser et garantir les bénéfices de la démarche pour toutes les parties prenantes, la collectivité comme les conseillers/ères
5. Garantir un accompagnement matériel et d'ingénierie sans faille, à la hauteur de l'engagement espéré
6. Accompagner les élu·es et les agents au changement de leurs pratiques en faveur d'une meilleure coopération avec les conseils citoyens

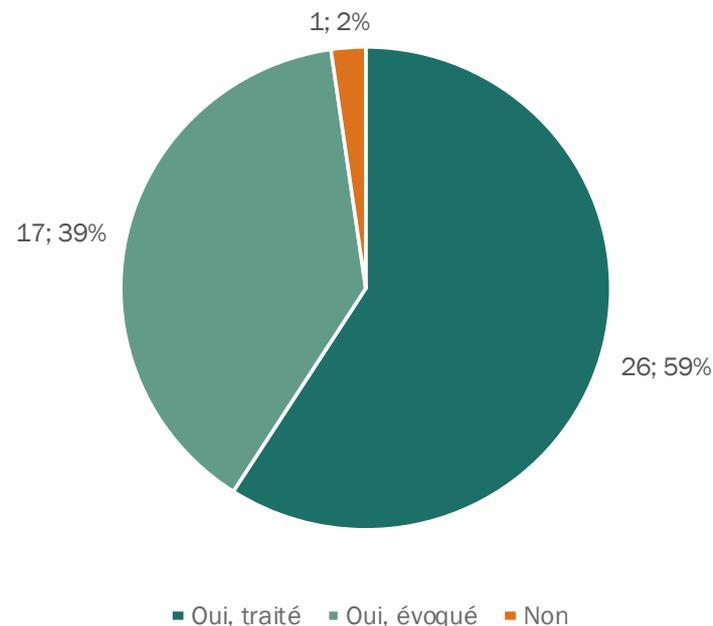
IV. MOBILISATION DU DROIT COMMUN



LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

- A une exception près, l'ensemble des rapports d'évaluation aborde la question de la mobilisation du droit commun, conformément aux instructions de la circulaire.
- Plus de la moitié (26 sur 43) s'efforce d'y associer des éléments d'analyse ou de compréhension.
- Quelques territoires semblent s'être davantage approprié le questionnaire :
 - « Quel cheminement parcouru depuis les débuts de la Politique de la Ville (2000) sur ce territoire dans la mise en œuvre (et les impacts) de cette politique dédiée ? mais également quelle mobilisation du droit commun (Région, Département, CAF, Pôle Emploi, bailleurs, Ville, CABA, Etat...) ? »

QUELLE EST LA PLACE DE LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN DANS LES ÉVALUATIONS DES CONTRATS DE VILLE ? (N=44)



LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN : ÉLÉMENTS FINANCIERS

- La **part totale des crédits de droit commun** dans les actions déployées au titre du CV est chiffrée pour 10 contrats de ville seulement, avec des chiffres qui vont de 12 à 68%, probablement avec des méthodologies de calcul différentes.
- Les **difficultés d'outillage** pour suivre cette donnée sont manifestes et généralisées, en particulier pour les territoires les moins dotés :
- En particulier, le **périmètre du calcul** de la mobilisation des crédits de droit commun ne fait pas l'objet d'une définition claire et partagée
- **21** rapports d'évaluation disposent de suffisamment d'éléments d'analyse pour conclure sur la mobilisation du droit commun : 9 d'entre eux jugent positivement les résultats obtenus, 9 sont mitigés et 3 jugent les objectifs non atteints.
- Le défaut d'outillage rend évidemment le jugement difficile à poser
- ... d'autant plus que la **vision de ce que devrait être une « bonne » mobilisation du droit commun** n'est ni claire ni partagée.

LES RÉSULTATS RELATIFS À LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN MIS EN AVANT DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

C'EST QUOI UNE « **BONNE** » MOBILISATION DU DROIT COMMUN ?

[**CRÉDITS**] DES COFINANCEMENTS
SYSTÉMATIQUES



[**ACTEURS**] DES ACTEURS QUI SE
CONNAISSENT, QUI SE PARLENT ET QUI
TRAVAILLENT ENSEMBLE



[**STRATÉGIE**] DES STRATÉGIES
D'AGGLOMÉRATION STRUCTURANTES QUI SE
DÉCLINENT SPÉCIFIQUEMENT DANS LES
QPV... ET VICE-VERSA ?



[**PORTEURS**] UN SOUTIEN COHÉRENT AUX
PORTEURS DE PROJETS



[**PUBLICS**] DES PUBLICS QPV PRIORITAIRES/
PLEINEMENT BÉNÉFICIAIRES DES DISPOSITIFS
DE DROIT COMMUN



LES DIFFICULTÉS RELATIVES À LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN MISES EN AVANT DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

- Une difficulté récurrente : la **mobilisation des acteurs du droit commun**, parfois difficile à capter ne serait-ce que pour une réunion de travail
- Un **droit commun qui ne peut et/ou ne veut pas faire + dans les QPV**
- **Méconnaissance du droit commun et du champ des possibles** en matière de mobilisation par les chef·fes de projet politique de la ville
- **Portage trop faible et/ou trop peu transversal** de la politique de la ville au sein de la collectivité
- ... largement lié à un **impensé initial, un déficit de stratégie de mobilisation du droit commun et de priorisation des champs** de politique publique concernés

LES PRÉCONISATIONS MISES EN AVANT DANS LES RAPPORTS ET ISSUES DES ATELIERS

1. Penser la stratégie de mobilisation du droit commun, expliciter les attendus et les partager avec les signataires du contrat de ville
2. Favoriser un portage transversal du contrat de ville, favoriser des stratégies concertées à tous les niveaux, établir des feuilles de route thématiques de mobilisation du droit commun avec une gouvernance ad hoc
3. Cibler des champs prioritaires de mobilisation du droit commun selon les besoins prioritaires dans les quartiers
4. Mutualiser une ingénierie commune pour appuyer les territoires dans la mobilisation du droit commun : méthodologie de calcul, cartographie du champ des possibles...
5. Clarifier les principes et les modalités du soutien apporté au porteur de projet entre droit commun et appel à projets en favorisant une logique pluriannuelle
6. Anticiper les sas de sortie des actions expérimentales

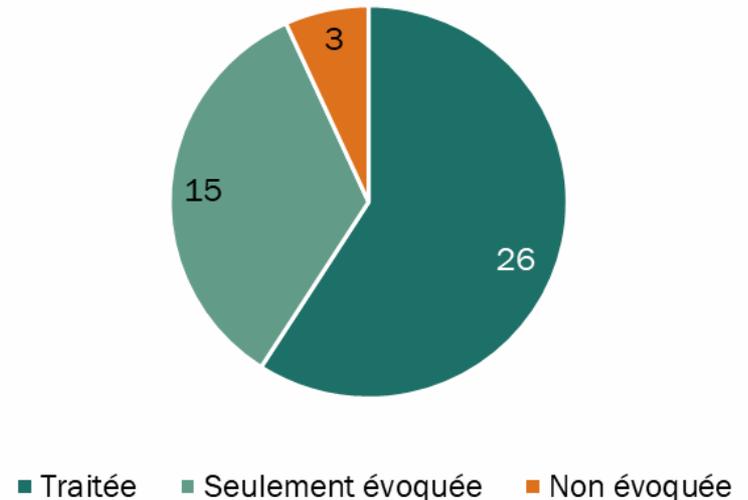
V. EMPLOI



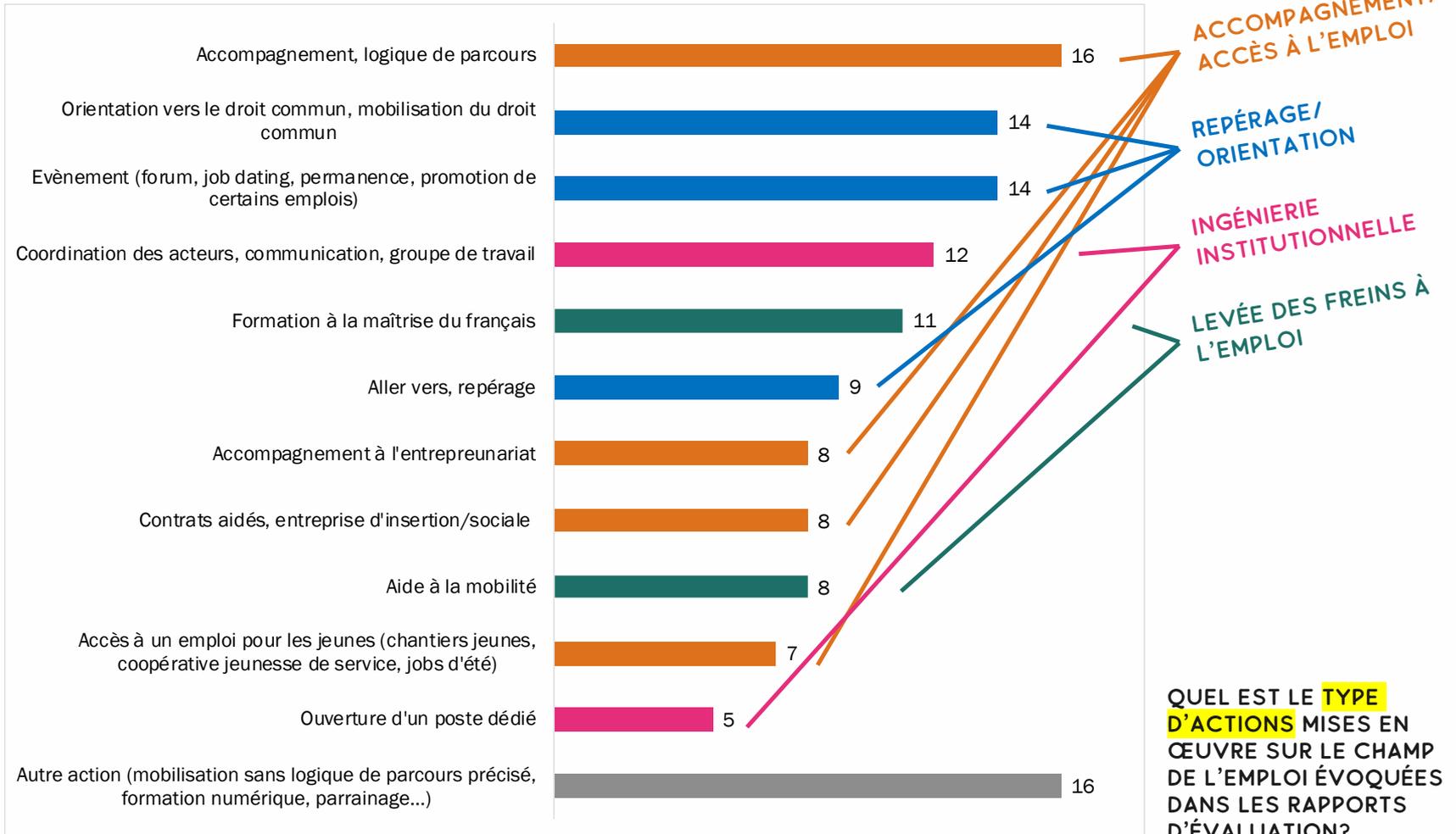
L'EMPLOI DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

- La quasi-totalité des rapports analysés incluent un focus sur l'emploi, à l'exception de 3 d'entre eux.
- Sur les 41 rapports qui mentionnent l'emploi, 26 en proposent une analyse approfondie et s'appuient sur des éléments d'analyse ou de compréhension.
- Un petit nombre d'évaluations questionnent l'atteinte des objectifs fixés initialement en matière d'emploi ... sans forcément y répondre ensuite.

QUELLE EST LA PLACE DU CHAMP EMPLOI DANS LES ÉVALUATIONS DES CONTRATS DE VILLE ? (N=44)



LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI VALORISÉES DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION



LES RÉUSSITES EN MATIÈRE D'EMPLOI MISES EN AVANT DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

- Un rapport ambigu au droit commun qui serait « trop bien mobilisé » au détriment d'actions spécifiques adaptées aux publics des quartiers politique de la ville
- Des évaluations qui ne rendent pas compte – à une exception près – de la mise en œuvre d'un droit commun de l'emploi renforcé dans les quartiers
- ... et un tiers de la part du volet emploi dans le contrat de ville : pas de monitoring sur l'atteinte de l'objectif national de 20% de l'enveloppe départementale des CV
- Lorsque les rapports d'évaluation mettent en avant des réussites sur le volet emploi, ils soulignent principalement :
 - Une bonne coordination des acteurs et la meilleure circulation de l'information (citée dans 14 évaluations)
 - Une bonne mobilisation de certains acteurs du droit commun (8),
 - Des actions d'« aller-vers » pour repérer des situations bloquantes pour l'emploi (illettrisme, illettrisme, accès aux droits, maîtrise du français) (8)
- Les résultats sur les personnes concernées sont plus rarement mis en avant et certainement peu documentés à l'échelle du contrat de ville

LES DIFFICULTÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI MISES EN AVANT DANS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION

- Manque de **coordination, de lien**, de nombreux acteurs et actions dans le même champ, se chevauchent (12 évaluations).
- Absence d'une feuille de route pensée et partagée sur la stratégie en faveur de l'emploi dans les quartiers
- Mais aussi :
 - Difficulté à mobiliser les habitant-es, en l'absence d'un **aller vers** adapté et efficace (11 évaluations)
 - Pas assez de temps ou de moyens des acteurs, **soutenabilité des financements** (5)
 - **Inadéquation** des actions proposées avec les besoins (4)
 - **Acteurs économiques** absents, non impliqués (3)
- Sur les 26 rapports traitant de l'emploi, 10 concluent sur les résultats observés... principalement **par la négative** : « actions mineures », « effets quasi-inexistants »... sauf dans un petit nombre de cas d'actions spécifiques

LES PRÉCONISATIONS MISES EN AVANT DANS LES RAPPORTS ET ISSUES DES ATELIERS

1. Penser et partager une stratégie emploi dans les quartiers prioritaires entre acteurs de la politique de la ville et acteurs de l'emploi sur la base d'éléments de diagnostic
2. ... pour asseoir un copilotage emploi/politique de la ville des actions en faveur de l'emploi dans les quartiers et un outillage commun :
 - Assurer la capacité du service public de l'emploi à produire des données spécifiques par quartier sur le modèle de ce qui est mis à disposition par Pôle Emploi sur le territoire de St Etienne Métropole
 - Proposer un mode de calcul harmonisé de la part du volet emploi dans les actions déployées au titre du contrat de ville
3. ... et renforcer la mise en cohérence et en visibilité de l'offre d'accompagnement en matière d'emploi dans les quartiers
4. Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre territoires et capitaliser sur les « coordinations qui marchent » pour créer des opportunités de reconfigurer les jeux d'acteurs locaux

VI. ÉCHANGES COMPLÉMENTAIRES

